AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1510
FR0000050809-FS0590

7 octobre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOPRA GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 octobre 2013, la société anonyme Caravelle[1] (6 place des Etats-Unis, 75116 Paris), a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er octobre 2013, les seuils de 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société SOPRA GROUP et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SOPRA GROUP hors marché au profit d'investisseurs institutionnels dans le cadre de la constitution d'un livre d'ordres (« accelerated book building »)[2].

[1] Contrôlée par PH Finance, elle-même contrôlée par Madame Hélène Martel-Massignac et les membres de sa famille.
[2] Cf. notamment communiqué de la société Caravelle en date du 1er octobre 2013.